



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2016

8

OBJET : Dématérialisation des convocations du Comité syndical.

DELIBERATION APPROUVEE PAR	Voix-pour Abstention(s)	Voix-contre Non-participation-au-vote	<u>À l'unanimité</u>
-------------------------------	----------------------------	--	----------------------

L'an deux mille seize, le douze avril à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué par son Président le 6 avril 2016, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain MAZAGOL, 1^{er} Vice-Président.

11 PRESENTS TITULAIRES : M. MAZAGOL et M. AUDEBERT d'Andrésy, M. SANTINI de CU GPSO, M. GOURVENEK et M. BRENOT de Chanteloup les Vignes, Mme KAUFFMANN de Médan, M. MONNIER de Poissy, Mme DEBAISIEUX-DENE de Triel sur Seine, Mme de la VAUZELLE et M. DEGAND de Villennes sur Seine, M. FERRU de Chambourcy.

3 PRESENTS SUPPLEANTS : M. DOUNIES d'Orgeval, suppléant de M LE BLOAS, M. ROGER de Poissy, suppléant de M. OLIVE, M. ROSALES d'Aigremont suppléant de M UDRON.

Ont siégé au lieu et place **des titulaires excusés** suivants :

M. LE BLOAS d'Orgeval, M. OLIVE de Poissy, M. UDRON d'Aigremont.

8 TITULAIRES ABSENTS : M. BERTAUX de Carrières sous Poissy M. DEWASMES de Médan, M. DUPON d'Orgeval, M. BOUTOILLE de Triel sur Seine, M. JULIEN d'Aigremont, M. ALZINA de Chambourcy, M. COQUELET et M. WOTIN de Maurecourt.

SECRETAIRE : Monsieur Pierre-François DEGAND.

Les membres présents forment la majorité des membres du Comité Syndical en exercice, lesquels sont au nombre de 22.

Vu l'article 2 du règlement intérieur du Comité syndical du SIARH adopté lors de sa séance du 17 juin 2014,

Considérant que l'envoi dématérialisé des convocations et des dossiers pour les réunions des comités syndicaux permet de générer des économies en frais de reprographie et d'envoi de documents, d'offrir aux élus de nouveaux services : facilité de consultation, accès à l'historique des délibérations et de contribuer au développement durable,

Considérant que pour s'assurer du respect des délais de convocation d'une part et de l'intégrité des dossiers d'autre part, cet envoi sera effectué par l'intermédiaire d'une plateforme de dématérialisation sécurisée,

Considérant la mise en concurrence de plusieurs prestataires et le choix de la solution proposée par DOCAPOST FAST pour assurer ce service au sein du Syndicat,

LE COMITE,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

de procéder à l'envoi de la convocation dématérialisée à compter du Comité syndical de la rentrée 2016.

Article 2 :

d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de prestation avec la Société FAST ELUS.

Article 3 :

de dire que cette procédure supposera l'accord écrit du délégué qui devra fournir une adresse électronique valide de son choix, et s'engager à signaler tout changement au service des Assemblées du SIARH.

Article 4 :

de donner pouvoir à Monsieur le Président pour exécuter la présente délibération.

**Le Président,
Maire de Poissy,
Vice-président de la Communauté urbaine
Grand Paris Seine & Oise,
Vice-président du Conseil départemental des Yvelines,**



Karl OLIVE

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission
en Préfecture le : **19 AVR. 2016**
et de la publication le : **- 2 MAI 2016**
le Président

Karl OLIVE